

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 87 promulguant à la Côte Française des Somalis et dépendances les décrets relatifs au recrutement des indigènes de Madagascar et dépendances, de la Côte Française des Somalis et du groupe du Pacifique, de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Equatoriale Française. Extrait du tableau d'avancement de la magistrature coloniale pour l'année 1939.

n° 87

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 janvier 1939

Numéro JO
n° 507 du 28/02/1939

Date du numéro
28 février 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués à la Côte Française des Somalis et dépendances les décrets du 19 décembre 1938 relatifs au recrutement des indigènes de Madagascar et dépendances, de la Côte Française des Somalis et du groupe du Pacifique, de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Equatoriale française.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Pour le Gouverneur en tournée : L'Administrateur en chef Henri Jourdain, chargé de l'expédition des affaires courantes, Henri Jourdaix.